

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 10

2012 DJS 299 Subvention et avenant avec l'association Confluences (20e).

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération en date des 12, 13 et 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention à l'association Confluences, 190, boulevard de Charonne 75 020 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 3 mai 2012;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Girard au nom de la 9e commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Confluences, 190, boulevard de Charonne (20e), est fixée à 105.000 euros, soit un complément de 60.000 euros au titre de 2012 après déduction de l'acompte déjà versé (D01795/17116).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 60.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture : 45.000 euros (2012_04250),
- chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse: 15.000 euros (2012_00153).

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.